

ARRÊTÉ n° 2021-110

PORTANT ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE

SCRUTIN DU 27 AVRIL 2021

La Directrice de l'UFR ASSP

- Vu** le Code de l'Éducation, notamment l'article L719-1 ;
Vu les statuts de l'Université Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés ;
Vu l'arrêté électoral n° 2021-82 du 26 mars 2021 ;
Vu l'arrêté 2021-84 du 26 mars 2021 portant délégation de signature aux directeurs et directrices de composantes dans le cadre du scrutin organisé le 27 avril 2021,

Arrête

Article 1 : Dans le cadre de l'élection des représentants des personnels au sein des conseils de composantes du 27 avril 2021, le bureau de vote listé ci-dessous est organisé comme suit :

Campus PDA

Salle du scrutin : H334

Président.e de bureau de vote : David GARIBAY

Assesseur.e 1 : Guy CORAZZOL

Assesseur.e 2 : Adeline PERARDELLE

Article 2 : Publication de l'arrêté

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeur/trices par voie d'affichage dans les locaux de la composante et les bureaux de vote ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'établissement et de la composante.

Fait à Lyon, le

Pour la Présidente,
La Directrice de l'UFR ASSP



David GARIBAY